

Année 2011-2012

## CIRCULAIRE DE RENTREE

A lire très attentivement et à conserver

### I. - RENTREE

Afin d'assurer le meilleur accueil pour les élèves, la rentrée de l'ensemble des classes de l'établissement, premier et second degrés, se fera dans les conditions et selon l'horaire indiqués ci-dessous.

Le jour de la rentrée, la restauration est assurée pour toutes les classes du Primaire (Ecole), mais elle ne l'est pas pour les classes du Secondaire (Collège - Lycée).

#### LYCEE

HORAIRE DU JOUR DE LA RENTREE : **LUNDI 5 SEPTEMBRE 2011**

Entrées et sorties habituelles par le 13 avenue des Marronniers - Passage Chartil. Le mercredi, sortie par le 12 avenue des Marronniers pour le Lycée.

#### Classes de Terminale

14 h.45 Prise en charge par les Professeurs Principaux (*Cour d'Honneur puis salles de classe*).

15 h.45 Prise en charge par la Direction (*Salle Polyvalente*)

16 h.15 Sortie des élèves de Terminale.

#### Classes de Première

15 h.00 Prise en charge par la Direction (*Grande cour puis salle polyvalente*).

15 h.15 Prise en charge par les Professeurs Principaux (*Salles de classe*).

16 h.00 Sortie des élèves de Première.

#### Classes de Seconde

14 h.15 Prise en charge par la Direction (*Grande cour puis salle polyvalente*).

14 h.45 Prise en charge par les Professeurs Principaux (*Salles de classe*).

15 h.45 Sortie des élèves de Seconde.



#### COLLEGE

HORAIRE DU JOUR DE LA RENTREE : **LUNDI 5 SEPTEMBRE 2011**

Entrées et sorties habituelles par le 13 avenue des Marronniers - Passage Chartil.

#### Classes de Troisième

13 h.45 Prise en charge par la Direction (*Grande cour puis Grande Chapelle*).

14 h.15 Prise en charge par les Professeurs Principaux (*Salles de classe*).

16 h.15 Sortie des élèves de Troisième.

### Classes de Quatrième

- 14 h.45 Prise en charge par la Direction (*Grande Cour puis Grande Chapelle*).  
15 h.15 Prise en charge par les Professeurs Principaux (*Salles de classe*).  
16 h.15 Sortie des élèves de Quatrième.

### Classes de Cinquième

- 08 h.15 Prise en charge par la Direction (*Grande cour puis Grande Chapelle*).  
08 h.45 Prise en charge par les Professeurs Principaux (*Salles de classe*).  
10 h.15 Sortie des élèves de Cinquième.

### Classes de Sixième

- 10 h.15 Prise en charge par la Direction (*Grande cour puis Grande Chapelle*).  
10 h.45 Prise en charge par les Professeurs Principaux (*Salles de classe*).  
12 h.15 Sortie des élèves de Sixième.



**ECOLE ELEMENTAIRE**

HORAIRE DU JOUR DE LA RENTREE : **LUNDI 5 SEPTEMBRE 2011**

PRIMAIRE - (Entrées et sorties habituelles par le 31 avenue de la Belle Gabrielle - Côté Bois).

#### Classes élémentaires

##### Classes de CM1 et de CM2

08 h.30 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et les enseignants  
(*Cour primaire puis salle polyvalente et salles de classe*).

##### Classes de CE1 et de CE2

09 h.00 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et les enseignants  
(*Cour primaire puis salle polyvalente et salles de classe*).

##### Classes de CP

09 h.30 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et les enseignants  
(*Cour primaire puis salle polyvalente et salles de classe*).

**N.B.** : *Pour tous les élèves des classes élémentaires, la sortie se fera à 16 h.30 ce jour-là.  
(NI ETUDE, NI GARDERIE, qui ne reprennent qu'à compter du mardi 6 septembre)*



**ECOLE MATERNELLE**

HORAIRE DU JOUR DE LA RENTREE : **MARDI 6 SEPTEMBRE 2011**

PRIMAIRE - (Entrées et sorties habituelles par le 31 avenue de la Belle Gabrielle - Côté Bois).

#### Classes maternelles

##### Grande Section

9 h.00 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et l'enseignante  
(*Salle de classe*).

##### Moyenne Section

9h.30 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et l'enseignante  
(*Salle de classe*).

## Petite Section

10 h.30 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et l'enseignante  
(Salle de classe)

***N.B. : le jour de la rentrée, les enfants pourront être accueillis l'après-midi si les parents le souhaitent  
(ETUDE ET GARDERIE reprennent à compter du mardi 6 septembre)***

Les parents sont priés d'être **TRES PONCTUELS** en début d'année *comme par la suite* pour reprendre leurs enfants en fin de matinée ou d'après-midi.

L'établissement doit être averti des personnes autorisées à venir chercher les enfants après la classe.

## II. HORAIRES

Après la rentrée, l'horaire officiel des enseignements est :

<b>PRIMAIRE</b>	08 h.30 - 11 h.45	(11 h.20 Classes Maternelles)
	13 h.30 - 16 h.30	(16 h.20 Classes Maternelles)

Les élèves en aide individualisée sont pris en charge par leur enseignant sur le temps de midi.

Par ailleurs, une garderie pour les plus petits et une étude pour les plus grands, payantes, peuvent accueillir les enfants à partir du mardi 6 septembre : en semaine de 16 h.30 à 18 h.00. Se renseigner auprès des enseignants ou de la Directrice du Primaire.

Les parents du primaire qui viennent chercher leurs enfants à 16 h.30 ne doivent pas pénétrer au-delà de la limite définie dans la cour. Les portes ouvrent à 16 h.20 pour les classes maternelles des trois sections.

***Le Primaire vaquera le mercredi et le samedi toute la journée.***

***Il n'y a pas de garderie le mercredi.***

<b>SECONDAIRE</b>	08 h.15 - 12 h.15
	14 h.15 - 17 h.00

Les élèves du collège et du lycée doivent, tout au long de l'année, *impérativement quitter l'établissement* dès la fin de leurs cours, études ou activités sportives en fin de journée.

Les élèves ne se rendront dans l'établissement que pour leurs heures de cours et sans avance excessive. S'ils sont en avance, ils se rendront en étude dès leur arrivée sans stationner dans la cour.

A 12 h. 15 la sortie des externes se fera *exclusivement* sur présentation de la carte d'identité scolaire.

A partir de la 4ème, des cours peuvent avoir lieu de 12 h.15 à 13 h.10 ou de 13h15 à 14h10 et le soir de 17 h.00 à 17 h.55.

Une étude payante pour les élèves du Collège, est organisée à partir du jeudi 8 septembre, de 16 h.05 à 17 h.00 ou 18 h.00. Se renseigner auprès des Directeurs-adjoints.

Les classes de la 6ème à la 3ème vaqueront le mercredi après-midi et le samedi toute la journée. Les classes de la Seconde à la Terminale se rendront dans l'établissement pour les "devoirs surveillés" le samedi matin.

De la classe de Cinquième à la Terminale, les élèves peuvent quitter l'établissement en fin de demi-journée avant l'heure habituelle, en cas d'absence d'un professeur au dernier cours ou aux deux dernières heures de cours, si leurs parents les y ont autorisés en début d'année.

**Les demi-pensionnaires du Collège ne peuvent bénéficier de cette autorisation qu'en fin de journée.** De la Maternelle à la Sixième incluse, aucun élève n'est autorisé à quitter l'établissement en dehors des heures officielles.

Les autorisations de sortie données par télécopie, courriel ou téléphone ne sont pas acceptées. Un document écrit ou la présence des parents est indispensable pour qu'un enfant soit autorisé à quitter l'établissement en cours de journée.

*Toute absence doit être signalée par téléphone au standard avant 10h00 et doit être justifiée le plus rapidement possible par un mot sur le carnet de liaison, ou une lettre de la famille indiquant clairement le motif, ou un certificat médical. Au-delà de quatre demi-journées d'absence non justifiées, l'établissement se doit d'informer les autorités académiques.*

Les retenues « de travail » et « de discipline » ont lieu :

<b>En lycée</b>	le mercredi	de 14 h.00 à 16 h.00
<b>En collège</b>	le mercredi	de 14 h.00 à 16 h.00
	le samedi	de 08 h.15 à 10 h.15
<b>En école</b>	le samedi	de 08 h.15 à 10 h.15

Les retenues sont placées sous la responsabilité des Directeurs-adjoints et de la Directrice.

### **III. REUNIONS DE DEBUT D'ANNEE**

**REUNIONS PEDAGOGIQUES** **Vendredi 2 septembre :**

Journée de travail des enseignants et des surveillants.

**BOURSE AUX LIVRES  
DU SECONDAIRE**

**Vendredi 2 septembre :** à 14 h.00 (collège et lycée)  
Cour du primaire.

**ACCUEIL DES PARENTS  
DES NOUVEAUX ELEVES**

**Vendredi 9 septembre :** de 18 h.00 à 20 h.00  
Réunion d'information organisée par la Direction de l'établissement et l'Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L.), suivie d'un apéritif amical.



**REUNIONS DES PARENTS**

***Les enfants ne doivent pas accompagner leurs parents lors de ces réunions***

**PRIMAIRE :**

Réunions d'information animées par la Directrice et les enseignants.

**MATERNELLES :** Judi 15 Septembre 2011 à 18h00 classes de PS - MS - GS

**ELEMENTAIRES :** Mardi 13 Septembre 2011 à 18h00 classes de CP et CE1

Mardi 20 septembre 2011 à 18h00 classes de CE2

Judi 8 septembre 2011 à 18h00 classes de CM1

Lundi 19 septembre 2011 à 18h00 classes de CM2

**Les parents sont attendus dans les classes,  
entrée par l'accueil, 14 avenue des Marronniers.**

**SECONDAIRE :**

Réunions d'information animées par la Direction et les Professeurs Principaux.

**Collège : SAMEDI 10 septembre 2011**

08 h.00 - 08 h.30 :	Assemblée générale	} Classes de 6ème
08 h.30 - 10 h.00 :	Réunion par classe	
08 h.45 - 09 h.15 :	Assemblée générale	} Classes de 5ème
09 h.15 - 10 h.45 :	Réunion par classe	
09 h.45 - 10 h.15 :	Assemblée générale	} Classes de 4ème
10 h.15 - 11 h.45 :	Réunion par classe	
10 h.30 - 11 h.00 :	Assemblée générale	} Classes de 3ème
11 h.00 - 12 h.30 :	Réunion par classe.	

**Lycée : SAMEDI 17 septembre 2011**

08 h.30 - 09 h.00 :	Assemblée générale	} Classes de Terminale
09 h.00 - 10 h.30 :	Réunion par classe	
09 h.30 - 10 h.00 :	Assemblée Générale	} Classes de 2nde
10 h.00 - 11 h.30 :	Réunion par classe	
10 h.30 - 11 h.00 :	Assemblée générale	} Classes de 1ère
11 h.00 - 12 h.30 :	Réunion par classe	

**IV. DATES DES VACANCES**

(données à titre indicatif et sous réserve d'ajustements ultérieurs)

<b>TOUSSAINT</b>	du vendredi 21 octobre	après la classe	au jeudi 3 novembre	au matin
<b>NOËL</b>	du vendredi 16 décembre	après la classe	au mardi 3 janvier	au matin
<b>HIVER</b>	du vendredi 17 février	après la classe	au lundi 5 mars	au matin
<b>PRINTEMPS</b>	du vendredi 13 avril	après la classe	au lundi 30 avril	au matin
<b>ASCENSION</b>	du mercredi 16 mai	après la classe	au lundi 21 mai	au matin

**V. PRECISIONS COMPLEMENTAIRES****INDICATIONS AUX FAMILLES**

\* Il est inutile d'appeler le standard pour connaître la division à laquelle appartient l'enfant ainsi que le nom de ses professeurs, les listes définitives n'étant arrêtées qu'à la veille de la rentrée et le secrétariat ne donnant pas ces renseignements.

\* Le jour de la rentrée, il est demandé aux parents de ne pas pénétrer dans l'école, mais de laisser leur enfant à l'entrée où il sera pris en charge.

Une exception est faite pour les parents de classes de Maternelle et de CP, qui accompagneront leur enfant en classe, mais auxquels il est formellement demandé de ne pas procéder ainsi les jours suivants.

\* Le jour de la rentrée, les élèves du secondaire viennent avec leur agenda et de quoi écrire. Dès le mardi 6 septembre, les élèves devront être munis de leur matériel scolaire complet : livres, fournitures, équipements divers.

\* Pour l'ensemble du Collège et du Lycée, une grande partie des livres est prêtée par l'établissement. Ces livres doivent être rendus en fin d'année EN BON ETAT, sous peine de se voir réclamer une somme forfaitaire. Seuls quelques livres doivent être achetés par les familles.

Les listes des livres pour le Secondaire et des fournitures pour les élèves du Primaire, de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> sont mises en ligne sur le site [www.albertdemun.fr](http://www.albertdemun.fr) dans la rubrique « rentrée 2011 ». Quelques exemplaires des listes seront à disposition dans le hall de l'établissement à partir du 11 juillet.

\* Le journal d'informations de l'école "ALBERTINAGES" bimensuel est envoyé en Newsletter par e-mail à toutes les familles. **Toutes les dates et informations importantes y sont rappelées ; certaines ne sont communiquées que par cet intermédiaire.** « Albertinages » est également mis en ligne sur le site [www.albertdemun.fr](http://www.albertdemun.fr).

\* Les parents séparés peuvent recevoir chacun les documents scolaires s'ils le souhaitent. Il convient d'en faire la demande chaque année par écrit auprès du Secrétariat des Elèves.

## VIE SCOLAIRE

\* Chaque enfant recevra le jour de la rentrée l'emploi du temps de sa classe, le règlement intérieur et tous les renseignements qui le concernent sur le fonctionnement de l'établissement.

\* Le calendrier des "Devoirs Surveillés" en Lycée est distribué au cours de la première quinzaine de classe à tous les élèves.

\* Les photos individuelles et photos de classe sont prévues dans les huit jours de la rentrée (Ecole, Collège et Lycée).

Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié le feront savoir au Directeur-Adjoint ou à la Directrice.

\* Aucune présence dans la cour, sur le trottoir ou le parc à deux roues, avant la rentrée ou après la sortie, n'est autorisée.

\* Il est strictement interdit à toute personne de fumer dans l'enceinte de l'établissement.

\* Un cours spécifique de "Réflexion Théologique" est mis en place en Seconde à raison d'une heure hebdomadaire et s'adresse à tous les élèves du niveau.

\* Les options du Lycée non assurées par l'établissement peuvent être suivies au C.N.E.D. (Centre National d'Enseignement à Distance). Se renseigner auprès de la Directrice-Adjointe. Les notes sont intégrées aux moyennes en fonction de leur nombre et selon un barème communiqué aux élèves.

\* Un bureau d'orientation mis en place au niveau du lycée accueille les élèves tout au long de l'année et les aide dans le choix de leurs études.

\* Des ateliers sont proposés aux enfants, selon les cycles, durant le temps de midi ou après les cours.

\* L'aumônerie du Lycée accueille, dans une ambiance fraternelle et conviviale, tous les élèves du lycée le jeudi de 12 h.15 à 14 h.00. Ces rencontres proposent un temps de prière, des débats sur l'actualité, des discussions avec des témoins, un groupe musique, des sorties à caractère religieux ...

\* L'aumônerie du Collège (4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) a lieu également sur l'heure du déjeuner.

\* Une aumônerie sera mise en place pour les élèves de 5<sup>ème</sup> qui désirent préparer leur Profession de Foi.

\* Dans l'établissement, les téléphones portables doivent être éteints et rangés. Leur utilisation est tolérée sur le temps de midi, pendant la récréation, dans la cour. Les jeux électroniques et les baladeurs sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

## ASSURANCES

\* Sauf avis contraire des parents, les élèves sont assurés **par l'école** pour les accidents **qu'ils subissent**. Les garanties ne se limitent pas au temps scolaire : elles interviennent 24 h./24 h. toute l'année. Les élèves doivent être assurés **par leurs parents** pour les accidents **qu'ils causent** (au titre de la Responsabilité Civile - Chef de Famille).

\* Aucune assurance n'est souscrite par l'école pour couvrir le risque personnel de vol ou perte (deux-roues garé sur le parc en face de l'école, cartable ou vêtement disparus, argent perdu, calculatrice, matériels numériques, montre, égarés ...). *La détention de portables est fortement déconseillée ; en cas de perte ou de vol, l'établissement n'engagera aucune démarche particulière.*

\* Par ailleurs, l'établissement a souscrit un contrat de groupe garantissant la prise en charge intégrale en école catholique des frais de scolarité et de demi-pension jusqu'au Baccalauréat ou son équivalent, en cas de décès de l'un des deux parents.

\* En cas d'accident, aucune personne de l'établissement n'est habilitée à emmener seule un enfant se faire soigner. Les pompiers sont appelés dès que les parents ne peuvent être joints et, automatiquement, si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Les pompiers emmènent l'enfant à l'hôpital de rattachement de leur caserne pour les accidents survenus dans l'enceinte de l'établissement. Si l'état de santé de l'enfant permet que ses parents le prennent en charge, ils peuvent s'adresser à l'hôpital public ou privé de leur choix.

\* Les intervenants bénévoles dans l'établissement bénéficient d'une assurance au titre de l'établissement.

## EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

\* Un bulletin récapitulatif des activités proposées par l'Association Sportive est distribué aux élèves dans le courant du mois de septembre, les activités commençant au début du mois d'octobre pour se terminer, en ce qui concerne les sports collectifs, aux environs du 15 mai.

\* Tous les élèves du Collège se rendent au stade en car (Nogent ou Champigny). Les activités sportives du Primaire ont habituellement lieu dans l'établissement ; pour celles se déroulant à l'extérieur, l'accompagnement est assuré par l'école. Les lycéens se rendent et reviennent par leurs propres moyens sur les installations sportives à proximité de l'établissement.

\* Les élèves de 6<sup>ème</sup> nouveaux à Albert de Mun seront testés en natation au cours du premier mois de classe, le vendredi de 16 h. à 17 h.

\* Les élèves du Lycée non dispensés à l'année doivent obligatoirement assister aux cours et ne seront pas autorisés à rester chez eux ou en étude.

## RESTAURATION

- \* La restauration scolaire est ouverte dès le jour de la rentrée pour tous les élèves du Primaire et le lendemain, mardi 6 septembre, pour les autres classes, selon l'horaire et les modalités suivants :

11 h.30	Primaire
12 h.15	6ème – 5ème
13 h.45	4ème - 3ème
13 h.15	Lycée

- \* Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est expressément demandé que les élèves de toute classe déjeunent à la cantine de l'école ou chez eux et non dans des lieux publics. Toute collation dans les salles de classe sur le temps de midi est interdite.
  - \* Les élèves du lycée ont le choix, pour un même coût, entre deux formules à midi : le repas classique aux chaînes de distribution ou le plateau-repas de la cafétéria.
  - \* Une carte à code-barres d'identité scolaire et d'accès au self sera délivrée à chaque élève du Secondaire dans les jours qui suivent la rentrée. Tous les renseignements sur le mode d'utilisation de cette carte seront donnés aux élèves par les Responsables de l'établissement. En Primaire cette carte est détenue par le professeur de la classe et n'est pas en possession de l'élève. Toute carte perdue sera facturée 10 €
  - \* Les statuts (externat/demi-pension) sont trimestriels. Un changement de régime ne peut avoir lieu qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant. Les tarifs de demi-pension s'entendent pour 4 jours : lundi/mardi/jeudi/vendredi. Il est possible de déjeuner le mercredi au tarif du repas supplémentaire.
  - \* Tout élève, externe ou demi-pensionnaire, doit faire créditer en supplément sa carte de cantine au Secrétariat des Elèves pour déjeuner le mercredi.
- Tout créditement en début d'année ne pourra se faire que pour un minimum de 10 repas. Les repas non consommés seront remboursés en fin d'année sur demande des familles.
- \* Une aide à la demi-pension est accordée en fin d'année scolaire par le Conseil Général du Val de Marne aux résidents de ce département dont les enfants s'y trouvent scolarisés au Collège. Elle est attribuée par année civile, en fonction d'un quotient familial. Une information aux familles est faite courant mai.
  - \* Une aide à la demi-pension est accordée par la Mairie de Nogent à tout enfant du Primaire domicilié à Nogent et déjeunant à la cantine, régulièrement ou occasionnellement. Le prix du repas facturé à la famille par l'établissement est réduit du montant de cette aide.

Pour les familles résidant dans d'autres départements ou communes, il convient de se renseigner auprès de l'instance locale.

## BONNES VACANCES BONNE ANNEE SCOLAIRE

La Directrice de l'Ecole  
**F. DE SERRA-SARFATI**

Le Chef d'Etablissement  
Coordonnateur  
**B. SCHMIT**